

Stratégie de l'ANQ 2023-2028

10 octobre 2022 / Version 2.0 - adopté par l'assemblée générale le 16 mai 2023



1. Objectif

L'ANQ est le centre de compétence national pour les mesures et l'amélioration de la qualité dans les services de santé suisses. Avec son catalogue de prestations, elle assiste ses membres et les organisations affiliées dans l'accomplissement de leurs tâches, dans l'optique d'un développement de la qualité efficace et orienté vers le patient.

2. Axes stratégiques (promesses de prestations)

Prestations/Développement

L'ANQ se caractérise par ses prestations innovantes. Avec ses prestations hautement qualifiées et ses missions principales, elle est reconnue comme l'organisation de référence par les acteurs des services de santé suisses.

Les prestations proposées par l'ANQ sont adaptées aux besoins de ses membres ainsi que des hôpitaux et des cliniques. Elles constituent des bases reconnues, à la fois orientées vers la recherche de solutions et pertinentes pour le développement de la qualité, ainsi que pour les processus décisionnels afférents.

Elles tiennent compte des objectifs et des conditions-cadres des autorités et des commissions nationales ainsi que d'autres parties prenantes reconnues dans le domaine du développement de la qualité.

Régulièrement contrôlé, le catalogue des prestations de l'ANQ est adapté au besoin à l'évolution des besoins et des directives. L'ANQ garantit ainsi le développement ciblé et constant de son contenu.

Mesurer et améliorer

Les mesures de la qualité obligatoires au niveau national dans les domaines Soins aigus, Psychiatrie et Réadaptation assistent activement et efficacement les hôpitaux et les cliniques dans leur mise en œuvre d'une culture (d'apprentissage) de la qualité rentable se concentrant sur les patients.

Ces méthodes de collecte sont efficaces et régulièrement évaluées. Elles tiennent compte des tendances actuelles au niveau national et international.

Fiables, publiés de manière transparente et permettant une comparaison nationale équitable, les résultats des mesures de la qualité sont reconnus par les responsables des hôpitaux et des cliniques.

Les données collectées, disponibles rapidement et utilisables de diverses manières, représentent des bases pertinentes pour promouvoir le développement de la qualité.

Les données de routine existantes sont intégrées dans la mesure du possible.

Ressources humaines et financières

Disposant des ressources financières et humaines nécessaires, le bureau est un employeur attractif.

L'ANQ intègre activement l'expertise des professionnels de santé dans ses comités pour développer (en continu) son catalogue de prestations.

L'ANQ fournit ses prestations dans le cadre des moyens dont elle dispose et vise la stabilité financière à long terme.



Mise en réseau et coopération

Partenaire de coopération fiable disposant d'un réseau bien établi, l'ANQ sait reconnaître et exploiter les potentiels de synergie. Son expertise est sollicitée et appréciée.

L'ANQ offre aux partenaires du Contrat qualité selon l'art. 58 LAMal une plateforme de coopération impliquant les cantons et prend en charge les tâches de coordination choisies dans la mise en œuvre du développement de la qualité.